



Valdelia

GARANTIR LA SECONDE VIE DES PRODUITS

**LE SAVOIR-FAIRE DE NOTRE ÉCO-ORGANISME
AU SERVICE DE LA FILIÈRE DU BÂTIMENT**

Réemploi & Recyclage du bois
LE 27 OCTOBRE 2022



PRÉSENTATION

PARTIE N° 1



LES FONDAMENTAUX DE NOTRE ÉCO-ORGANISME

Éco-organisme agréé depuis 2010

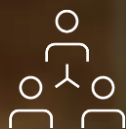
Organiser la collecte, le réemploi, la réutilisation des déchets d'éléments d'ameublement professionnels



Développer la collecte
des produits en fin de vie



Être le garant de la
seconde vie des produits



Mettre les metteurs en marché
au cœur du dispositif



Acteur de l'économie
circulaire depuis
2013



2020
Une ambition renforcée
par la Loi « Anti-gaspillage
pour une économie
circulaire »

EN 2022



AGRÉMENT DE LA FILIÈRE REP
DU BÂTIMENT



AGRÉMENT EXTENSION DE
FILIÈRE REP DEA AUX ÉLÉMENTS
DE DÉCORATION TEXTILE

Nos Missions



Développer une filière
de haute qualité
environnementale

INFORMER

Informier sur les enjeux réglementaires et environnementaux

COLLECTER

Collecter les produits et matériaux en fin de vie à coût maîtrisé

RECYCLER

Recycler dans des conditions respectueuses de l'environnement

RÉEMPLOYER

Favoriser le prolongement de la durée de vie des produits et matériaux

ACCOMPAGNER

Transformer la contrainte réglementaire en un levier de croissance

GARANTIR

Garantir la traçabilité complète des produits et matériaux pris en charge

PARTIE N° 2



CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE DE LA FILIÈRE

Fondamentaux d'une filière REP



L'éco-organisme :
une réponse à la
mise en place de
filière REP



PRINCIPE



RESPONSABILITÉ ELARGIE DU PRODUCTEUR

Loi 1975, inscrit dans le
Code de l'Environnement :

*« Il fait obligation aux
producteurs, importateurs et
distributeurs de produits ou
d'éléments et matériaux
entrant dans leur fabrication de
pourvoir ou de contribuer à
l'élimination des déchets qui en
proviennent »*



APPLICATION



UN SYSTÈME COLLECTIF AGRÉÉ PAR LES POUVOIRS PUBLICS

Les producteurs (fabricants,
distributeurs, importateurs,...)
délèguent leur responsabilité à
un éco-organisme pour organiser
la filière de collecte et de
traitement des équipements
usagés détenus par les ménages
ou non-ménages.



ORGANISATION



UNE FILIÈRE OPÉRATIONNELLE FINANCÉE PAR L'ÉCO- CONTRIBUTION

Financement des moyens humains
et techniques de la filière de
collecte et de traitement des
déchets, sensibilisation
des publics autour de leur
responsabilité sociale et
environnementale.

Le contexte réglementaire

Agrément des éco-organismes de la filière



TEXTES

DÉCRET RELATIF À LA
FILIÈRE DES PMCB

ARRÊTÉ CAHIER DES CHARGES
AGRÉMENT ÉCO-ORGANISME

ARRÊTÉ PORTANT AGRÉMENT DES
ÉCO-ORGANISMES DE LA FILIÈRE

A SAVOIR

- Les contours de la REP sont fixés.
- Les conditions de reprise gratuite des déchets sont connues.
- La mise en œuvre du maillage régional est définie.

- Constitution du dossier de demande d'agrément.
- Lancement de la procédure d'agrément des éco-organismes candidat.

- Agrément des éco-organismes opérant la filière.
- Déploiement progressif du dispositif REP PMCB à partir du 1^{er} janvier 2023.

Le cadre réglementaire

Mise en place progressive de la filière REP des déchets du Bâtiment



- Reprise gratuite des déchets de PMCB triés séparément en 7 flux
- Mise en place du maillage national des points de reprise
- Reprise gratuite de la collecte conjointe
- Reprise gratuite sur les chantiers des 7 flux triés
- Collecte des déchets résiduels (autres déchets que les 7 flux)

Êtes-vous **Producteur** au sens de la réglementation ?

Vous êtes considéré comme Producteur si votre société a des activités commerciales en France



FABRICANT



Vous fabriquez ou assemblez des produits et/ou matériaux du secteur du bâtiment destinés à être cédés à titre onéreux ou gratuit à toute personne qui réalise ou fait réaliser des travaux de construction ou de rénovation sur le territoire national



DISTRIBUTEUR



Vous introduisez et commercialisez pour la première fois sur le marché français des produits et/ou matériaux en provenance de fournisseurs étrangers



MARQUE DE DISTRIBUTEUR



Vous vendez sous votre propre marque des produits et matériaux fabriqués sur demande par des industriels indépendants ou par des filiales de productions appartenant à votre enseigne

PARTIE N° 3



**REP PMCB
PORTRAIT D'UNE FILIÈRE TOUT-
TERRAIN AU POTENTIEL PEU EXPLOITÉ**

Une filière aménagée pour les PMCB

Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment



QUI ?

Sont considérés comme « producteurs », les personnes qui, soit **fabriquent et assemblent**, soit **importent ou introduisent** sur le marché national, des produits ou matériaux destinés à la construction ou la rénovation d'un bâtiment.

QUOI ?

Matériaux, équipements et produits, y compris de décoration, fabriqués en vue d'être incorporés, assemblés, utilisés ou installés de façon durable dans des ouvrages ou parties d'ouvrages de construction.

COMMENT ?

Le décret définit deux catégories de produits et matériaux de construction du bâtiment (PMCB) :

- **Catégorie 1 : les inertes** => produits et matériaux inertes constitués majoritairement de minéraux ne contenant ni verre, ni laines minérales ou plâtre.
- **Catégorie 2 : les non-inertes** => produits et matériaux de construction constitués majoritairement de métal, bois, plastique ; les mortiers, enduits, peintures, vernis, résine, plâtre et produits assimilés, laines minérales ; produits d'origine végétale ou animale ; et les menuiseries.



Exemples de déchets issus des PMCB

Chiffres clés de la filière : aval



PLÂTRE : 500 kt/an



BÉTON : 17 Mt/an



VERRE : 200 kt/an



AMIANTE : 570 kt/an



LAINES MINÉRALES : 250 kt/an



BOIS : 2,23 Mt/an



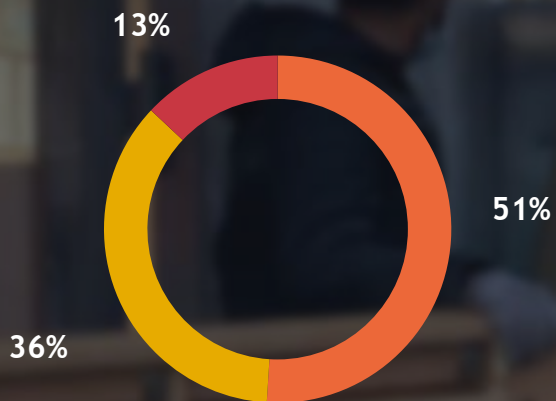
MÉTAUX : 3 Mt/an

Emballages, plastiques,
briques, tuiles, Sols, ...

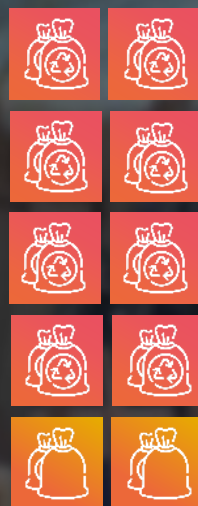
La collecte des déchets de chantiers



Répartition des déchets PMCB par typologie de chantier

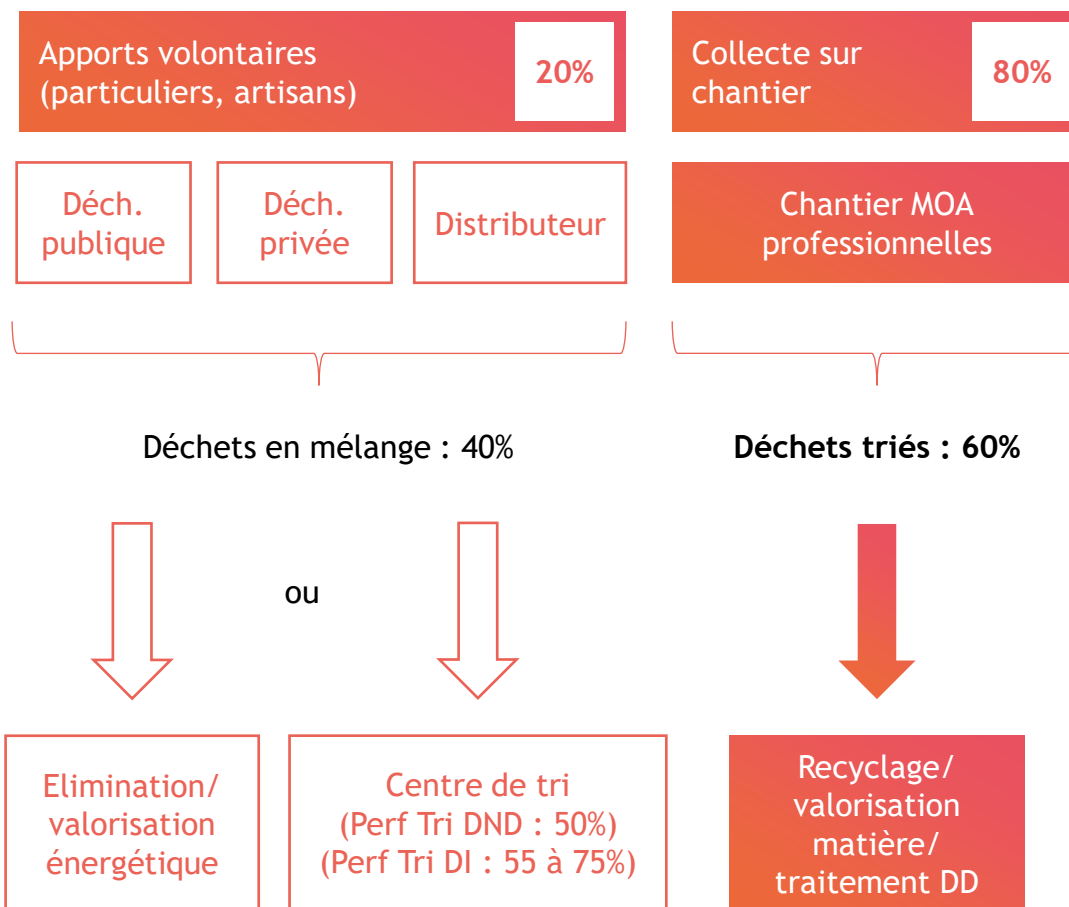


- Chantiers de démolition
- Chantiers de rénovation/réhabilitation
- Chantier de construction neuve



80 %
des déchets issus
du bâtiment proviennent
de chantiers professionnels

Flux des déchets du bâtiment collectés



Valdelia identifie 4 enjeux majeurs pour l'avenir de la filière des PMCB



1

SERVICE



2

RÉEMPLOI



3

MATIÈRE



4

TRAÇABILITÉ



PARTIE N° 4



LA STRATÉGIE DE NOTRE ÉCO-ORGANISME

Garantir la seconde vie des produits et matériaux

Les 4 options de valorisation



OCCASION

Valoriser

le produit et matériaux sur le marché de l'occasion : rachat par les professionnels



RÉEMPLOI /
RÉUTILISATION

Permettre

aux produits usagés d'être réparés et à nouveau utilisés en s'appuyant sur les structures de l'ESS



UPCYCLING /
SURCYCLAGE

Créer et fabriquer

des produits à partir de déchets issus de produits et matériaux du bâtiment grâce à l'artisanat local et solidaire



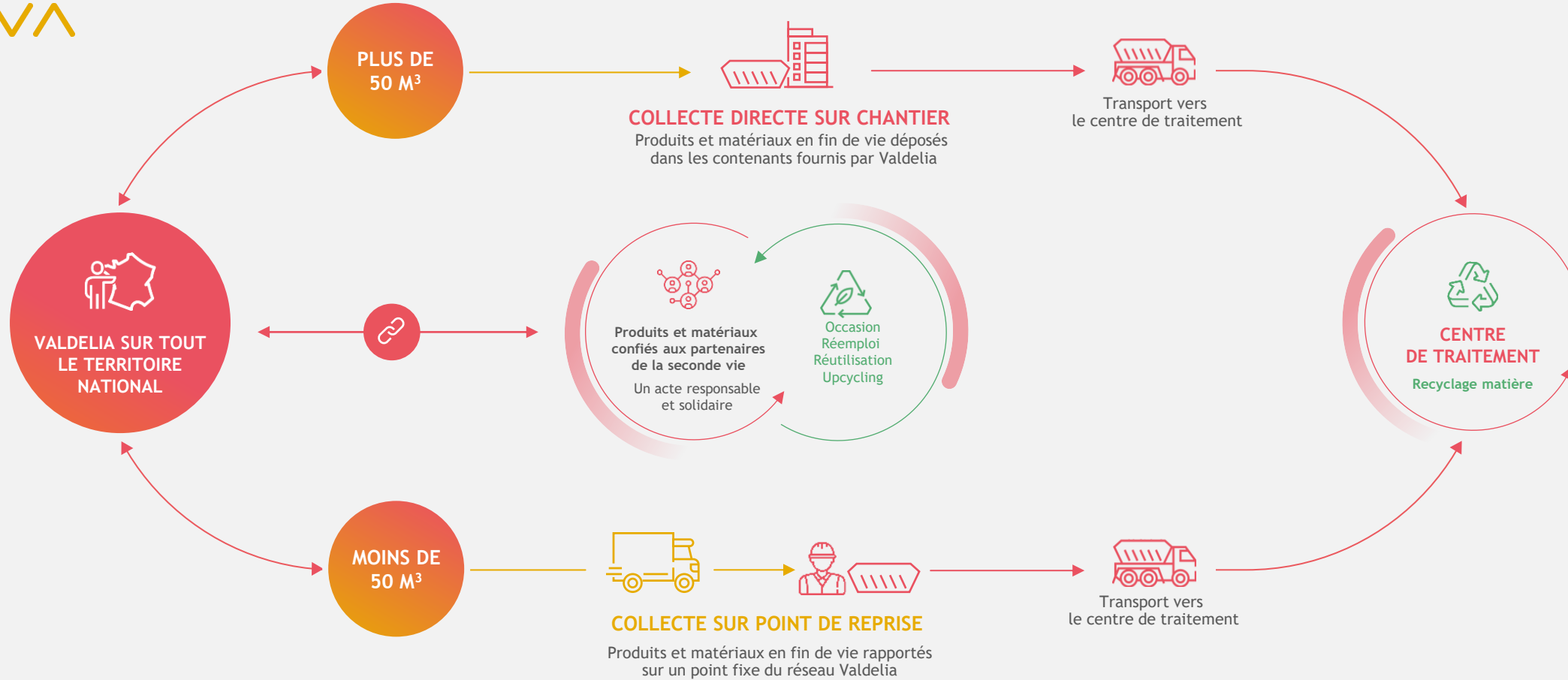
RECYCLAGE
MATIÈRES

Transformer

les produits et matériaux au rebut en une matière renouvelée pour fabriquer de nouveaux produits

Une collecte adaptée à toutes les situations

Quel que soit le volume de déchets de PMCB à évacuer



Le double agrément DEA et PMCB, et la captation d'un tonnage supérieur nous permettront de disposer de volumes plus importants pour accompagner l'émergence de projets locaux de réemploi, réutilisation et recyclage

La collecte sur **point de reprise**

Capter les petits volumes grâce à un maillage de points de collecte de proximité



LE RÉSEAU DES DISTRIBUTEURS/NÉGOCE



Permet aux distributeurs de proposer une reprise sur site

Permet de massifier les volumes

Permet d'obtenir un meilleur tri



LA DÉCHÈTERIE PROFESSIONNELLE OU DE COLLECTIVITÉS



Permet de compléter le réseau de distribution

Relation contractuelle de droit privé / public



LES POINTS DE REPRISE COMPLÉMENTAIRES



Contenants à disposition

Sous condition de volume et de place

Pour les déchets PMCB issus de

l'activité de l'entreprise

La collecte **directe sur chantier**

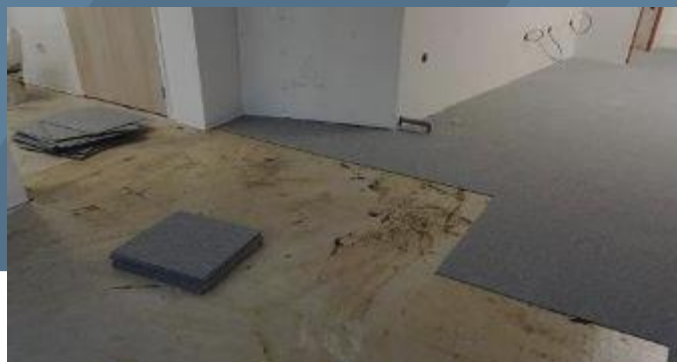
Capter les gros volumes : une expertise éprouvée quel que soit le type de chantier



LE CHANTIER DE CONSTRUCTION NEUVE



Récupération des chutes de pose
des produits et matériaux



LE CHANTIER DE RÉNOVATION / RÉHABILITATION



Si collecte séparée impossible,
récupération des flux déchets en mélange
(collecte conjointe) permettant un
tri/valorisation ultérieure



LE CHANTIER DE DÉMOLITION



Collecte séparée en 7 flux :
papier/carton, métal, plastique, verre,
bois, fractions minérales et plâtre (et
de textiles à partir du 1^{er} janvier 2025)

Prévoir la montée en puissance de la filière

Expérimenter sur le terrain des artisans et entreprises du bâtiment



20 sites



La collecte en point de reprise : distributeurs et négoce

14 sites



La collecte en point de reprise : déchèteries professionnelles

6 chantiers



La collecte en chantier : construction neuve

4 chantiers



La collecte en chantier : rénovation et curage

TESTER LES DISPOSITIFS SUR TOUTE LA CHAÎNE DE VALEUR

COLLECTE



TRI & TRAITEMENT



PRÉPARATION



EXUTOIRES

CONTACTER VALDELIA

Pour nous rencontrer



Valdelia

93 rue du Lac
31570 Labège



Pour nous suivre



NOS SITES WEB

LA FILIÈRE : www.valdelia.org

LES PROJETS : www.expert.valdelia.org

LA COLLECTE : www.leo.valdelia.org

LE BÂTIMENT : www.batiment.valdelia.org

